

LE TÉLÉTRAVAIL SUR CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE



Le concept de travail à distance a émergé dans les années 50 aux États-Unis sous l'impulsion de Norbert WIENER, mathématicien et père de la cybernétique. Les progrès techniques permettent de longue date d'envisager la pratique du travail en dehors de l'entreprise. Néanmoins sa pratique était jusqu'à il y a peu encore marginale. En effet, **en 2017, seulement 3 % des salariés français déclaraient pratiquer le télétravail** au moins 1 journée par semaine¹. La mise en œuvre du télétravail semble cependant porteuse de **nombreuses transformations** dans les usages et les pratiques de l'espace et, par voie de fait, en matière d'aménagement du territoire. L'on retiendra notamment des impacts sur la qualité de vie au travail, une réduction des émissions de GES, mais également de nouveaux déplacements de proximité, voire des impacts négatifs en termes de cohésion d'équipe.

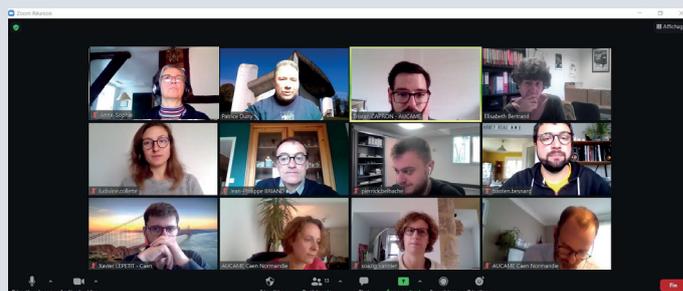
La crise sanitaire a bousculé les habitudes en imposant le travail à distance pour de nombreux travailleurs. C'est dans ce contexte que l'Aucame s'est interrogée sur le potentiel d'emplois compatibles avec le télétravail, en premier lieu à l'échelle des EPCI du Pôle métropolitain socle de Caen Normandie métropole.

¹ « L'économie et la société à l'ère du numérique », édition 2019, Insee références.



De quoi parle-t-on ?

L'exercice du télétravail est défini et réglementé à l'article L.1222-9 du Code du travail. Il désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.



Quelle approche du télétravail ?

En termes de méthodologie, **cet exercice s'inspire d'une approche menée par l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise (Epures)**, portant sur les effets rebonds du télétravail en termes d'aménagement¹. Elle consiste en l'exploitation des enquêtes Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19 menées par la DARES.

Les périodes de confinement et de télétravail « forcé » qui se sont succédées en 2020 et 2021 dans le cadre des mesures de lutte contre la Covid-19 constituent une possibilité d'évaluer le potentiel maximal actuel de la pratique du télétravail. Ainsi, sur les 3 périodes de confinement qu'a traversées la France, nous retiendrons les statistiques observées à l'occasion du 2^e

confinement, plus spécifiquement sur le mois de novembre 2020. L'on peut en effet considérer que cette période constitue un point « haut » dans la pratique du télétravail, l'intervalle entre les 2 premiers confinements ayant potentiellement permis aux entreprises d'équiper leurs équipes.

Notre approche consiste en la projection des taux d'emploi télétravaillable sur les tissus économiques des EPCI du Pôle métropolitain socle de Caen Normandie Métropole. Ces derniers sont qualifiés en termes d'activité et de taille d'établissement pour les emplois salariés. Ces caractéristiques constituent en effet des éléments très représentatifs de la diversité des tissus économiques locaux. Les emplois non-salariés sont quant à eux appréhendés dans leur globalité, par l'application du taux moyen de télétravail.



Quai Vandeuve à Caen pendant le 1^{er} confinement, le 15 avril 2020

¹ « À l'heure du télétravail, évaluation des pratiques et analyse des premiers impacts », Epures, Observatoires partenariaux, décembre 2021.



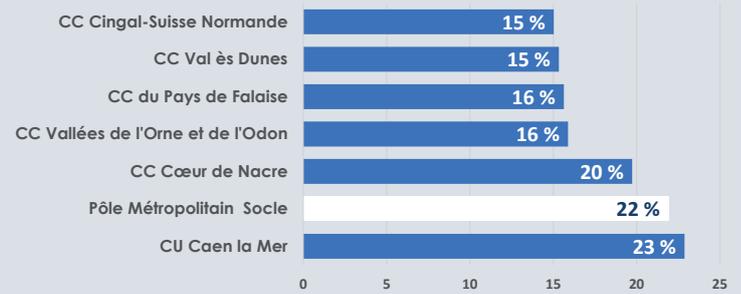
Quel poids de l'emploi télétravaillable sur le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole ?

Dans le cadre du deuxième confinement de novembre 2020, un quart des salariés déclarait pratiquer le télétravail à l'échelle nationale. La projection sur les tissus économiques des EPCI du Pôle métropolitain socle laisse entrevoir un potentiel de **37 000 emplois télétravaillables, englobant ainsi 22 % de l'emploi total** du Pôle métropolitain.

Il ressort un potentiel d'emplois télétravaillables logiquement très conséquent dans les entreprises du tertiaire de bureau, et plus spécifiquement sur les secteurs des activités d'Information et de communication, des « activités financières et d'assurance », « activités immobilières » et « activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien ». **Ces secteurs portent ainsi près de 45 % des emplois salariés télétravaillables** sur le périmètre du Pôle métropolitain socle. Néanmoins, il existe également un potentiel conséquent d'emplois télétravaillables dans les secteurs de l'industrie et du commerce, en lien avec des établissements conséquents en termes d'effectifs. Ces emplois sont ainsi vraisemblablement liés à des fonctions administratives et de support.

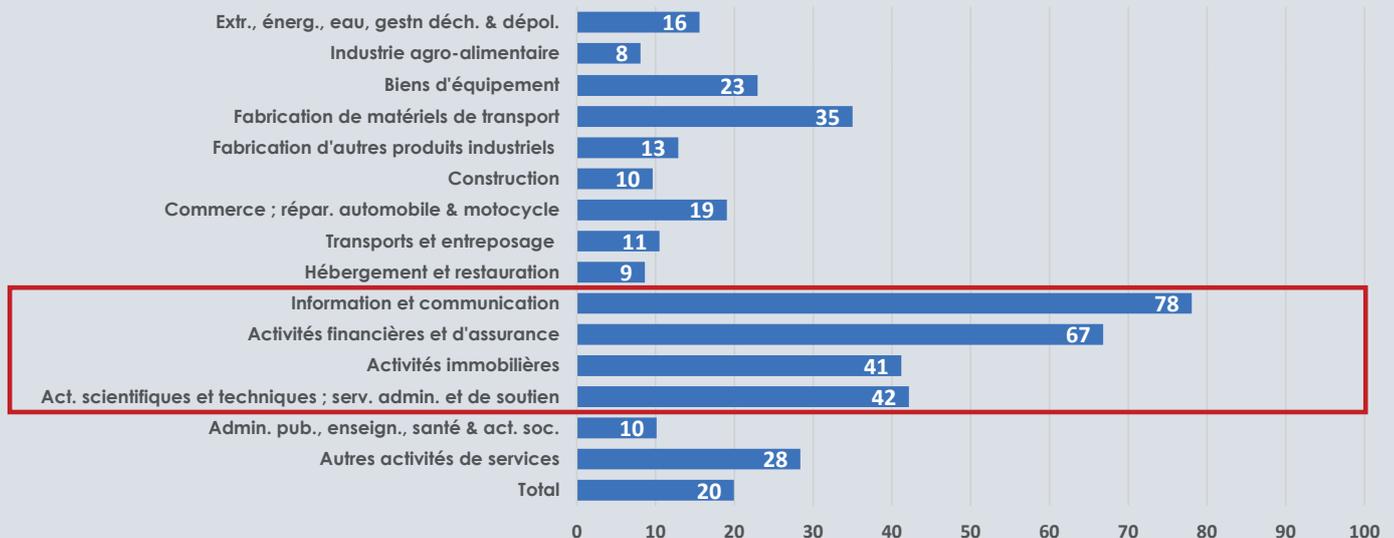
Potentiel d'emploi télétravaillable dans l'emploi total en 2018

Périmètre	Emploi total 2018	Potentiel télétravail
CC Vallées de l'Orne et de l'Odon	3 513	558
CC Val à Dunes	4 065	623
CC Cingal-Suisse Normande	4 668	701
CC Cœur de Nacre	5 270	1 040
CC du Pays de Falaise	7 715	1 206
CU Caen la Mer	144 251	32 988
Pôle Métropolitain Socle	169 481	37 115



Source : Insee Flores 2018 et RP 18, DARES - ACEMO Covid

Emploi salarié télétravaillable du Pôle métropolitain socle par secteurs d'activités en 2018 (%)



Source : Insee Flores 2018, DARES - ACEMO Covid

Pour aller plus loin :

► **Le confinement, accélérateur du télétravail ? - Note rapide de l'IPR, n° 866**, Institut Paris Région, oct. 2020.

► **Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19**, DARES, déc. 2020.

► **À l'heure du télétravail, évaluation des pratiques et analyse des premiers impacts**, Epures, déc. 2021.

Réalisation : AUCAME
 Contact : tristan.capron@aucame.fr
 Textes & illustrations : AUCAME
 Mise en page : AUCAME 2022



Agence d'urbanisme de Caen Normandie
 21 rue de la Miséricorde - 14000 CAEN
 Tel : 02 31 86 94 00 - contact@aucame.fr
www.aucame.fr